

Histoire de l'enseignement.

Époque gallo-romaine :

L'enseignement réservé aux classes aisées était organisé en trois degrés suivant le modèle hellénistique :

- Le Primus Magister accueillait des enfants (garçons et filles) de 7 à 12-13 ans accompagnés par leur esclave, le Paedagogus, qui remplit aussi les fonctions de répétiteur. L'instruction porte principalement sur la lecture, l'écriture, le calcul et la récitation.
- Le Grammaticus (secondaire) accueillait des filles ou des garçons de 12 à 15 ans pour leur apprendre les auteurs classiques et la grammaire. Ce niveau était destiné à une certaine élite sociale de la population.
- L'école supérieure était destinée aux jeunes garçons de 15 à 20 ans. Le Rhéteur leur apprend l'art oratoire. La rhétorique était un signe de pouvoir ostentatoire pour l'époque. Cet enseignement est complété par des études de philosophie et de justice.

C'est à cette époque que le tableau a été généralisé comme moyen pédagogique ainsi que la répartition des élèves en divisions.

Du IV au V^e siècle.

Les écoles antiques se transforment en école catholique. Vers le VI^e siècle, plus aucune école hellénistique ne subsiste en occident. Cette disparition oblige les écoles catholiques à accepter des enfants qui ne deviendront pas nécessairement des ecclésiastiques et leur donnera de fait un quasi-monopole de l'enseignement.

Le Moyen Âge : VI au XV^e siècle.

Charlemagne impose la création d'une école dans chaque monastère et dans chaque évêché. Trois types d'écoles chrétiennes apparaissent :

Les écoles monastiques situées dans les monastères des abbayes conservent et transmettent le savoir pour des enfants susceptibles de rentrer dans les ordres. Elles sont particulièrement brillantes grâce aux scriptorium et à leur bibliothèque. Loin des villes, elles perdent leur attrait vers la fin du 11^e siècle.

Les écoles épiscopales situées dans les cathédrales sont les germes des universités médiévales. Les maîtres étaient des clercs ayant obtenu la licence d'enseigner.

L'enseignement était en principe gratuit.

Une partie des étudiants et des maîtres de l'école épiscopale de Paris qui existait déjà sous Charlemagne ne supportant plus l'autorité du chancelier et la discipline rigoureuse qui régnait dans cette école firent scission vers le 12^e siècle. Ils fréquentèrent de plus en plus les écoles de la rive gauche de Paris (le Quartier Latin) qui leur proposait l'aide de répétiteur. C'est de cette scission que naîtra l'université de Paris contre l'école épiscopale.

Vers le 13^e siècle, plusieurs universités sont créées et imposent déjà un prestige à leur ville.

Les écoles presbytérales : Tous les prêtres sont chargés de recevoir chez eux des enfants, en qualité de lecteurs, afin de leur apprendre les lois du seigneur et les Écritures saintes.

La faculté des Arts dispense du secondaire au supérieur délimité par trois grades :

- La Déterminance obtenue entre 14 et 16 ans. Les élèves doivent argumenter en public sous la forme d'une dispute d'un sujet proposé. Ce grade deviendra au 15^e siècle le baccalauréat. Le bachelier est donc un statut comme pour la chevalerie (écuyer/chevalier) ou les corporations (novice/maître).
- La licence obtenue à partir de 21 ans et délivrée par le chancelier concrétise 6 ans d'étude en facultés. Elle est obtenue par un oral devant un jury de maîtres.
- La maîtrise des arts qui deviendra le doctorat, est obtenue peu de temps après la licence par une intronisation auprès des autres maîtres. Elle permet alors d'enseigner.

La Renaissance : XVI^e et XVII^e siècles

Le collège est créé avec des classes de niveau et des examens de passage. Les élèves sont rangés par âges, la discipline est extrêmement stricte, la hiérarchie autoritaire. La Bourgeoisie est la principale utilisatrice de ces institutions, la noblesse privilégie toujours le précepteur et les autres classes laissent leurs enfants apprendre par l'intermédiaire de l'apprentissage.

Les petites écoles relèvent de l'institution ecclésiastique, et les collèges, des congrégations religieuses. Les universités sont indépendantes. L'enseignement primaire est inexistant et non homogène.

La société se transforme à tout point de vue, les collèges des Jésuites deviennent prépondérants, car ils répondent aux idéaux de l'époque contrairement aux universités plus sclérosées dans une pédagogie scolastique.

Louis XIV, en 1661 permettra aux Jésuites de se développer au détriment des frères Oratoriens et des écoles protestantes.

Pendant l'ancien régime, le système était organisé de la manière suivante :

Les collèges des facultés des arts (dits de plein exercice ou petits collèges s'ils faisaient uniquement les classes élémentaires pour les 9-15 ans).

De la 6^e à la 3^e classe de grammaire (les bases : lecture, écriture, calcul...)

La seconde qui rajoute la composition et l'étude des auteurs.

La première avec la rhétorique

Ceci est complété par 2 ou 3 ans de philosophie, logique, mathématiques et sciences pour préparer le baccalauréat. La licence était obtenue immédiatement après.

Les collèges des congrégations dispensaient un enseignement moderne avec un internat gratuit. Seules les universités pouvaient donner les grades, mais les Jésuites développèrent « la lettre testimoniale » qui finalement eut plus de prestige.

Comme en fac, tous les cours ont lieu en latin, l'objectif est de former un « Honnête homme » et adapté à la société par l'utilisation du théâtre et d'exercices littéraires. Les congrégations Oratoriennes sont encore plus modernes. Le latin est une langue morte, le français est étudié avec rigueur ainsi que l'histoire, la géographie, les mathématiques et les sciences.

Les écoles primaires (écoles ecclésiastiques) sont très hétérogènes et ne délivrent pas de diplôme, elles développent la méthode dite mutuelle, mais ne donnent pas de débouchés dans le secondaire.

Les filles sont exclues de toutes ces écoles, seules celles dites « de bonne famille » peuvent aller dans une école ou dans les quelques congrégations féminines qui existent alors.

Le Siècle des Lumières : XVIII^e siècle

1761 les Jésuites sont expulsés de l'enseignement et le parlement profita de cette occasion pour mettre sous son autorité tous les établissements afin de créer une ébauche de service public : gratuité dans les collèges universitaires de Paris, création des concours d'agrégation pour maître es arts.

Ce siècle fût celui de l'éducation, de nombreux ouvrages, théories et études, portent sur l'organisation et la pédagogie. Les aspects les plus rudes de la discipline scolaire s'estompent. « Il s'agit désormais d'éveiller en l'enfant les lumières et le sens de sa dignité, tout en respectant son rythme propre ».

Condorcet rédigea pour le parlement plusieurs mémoires sur l'instruction publique et développa le concept d'un enseignement en cinq strates : écoles primaires, écoles secondaires, instituts, lycées et sociétés des arts et sciences.

L'amorce d'un ministère de l'éducation a lieu en 1794 par la création d'une commission chargée de nombreuses choses comme l'unification des poids et mesures ainsi que de la conservation des monuments historiques, bibliothèques...

Lakanal se spécialisa dans cette commission aux questions de l'instruction publique. Il imposa le traitement des instituteurs à la charge de l'état, précisa le fonctionnement de l'école primaire (livres à utiliser, lieux pour enseigner, rémunérations, ...)

Les enfants devaient être scolarisés entre 6 et 8 ans pour une durée de 3 ans.

Le système scolaire des siècles suivants est façonné, à l'exception de la laïcité

Dans l'enseignement supérieur, les universités sont supprimées et remplacées par des écoles spéciales (polytechniques, ENS, écoles militaires, arts et métiers...).

Les écoles centrales sont créées dans chaque département et accueillent des élèves de 12 à 18 ans puis transformées en Lycée en 1802. Elles accueillent des enfants de 9 à 15 ans sachant déjà lire et écrire (le latin reste la base de l'éducation), ces lycées ouvrent la porte des écoles spéciales.

Le système éducatif se composait donc d'écoles primaires, d'écoles secondaires ou collèges (à la charge des communes et des départements), des lycées (à la charge de l'état) et d'écoles spéciales. En 1808, il y avait 37 lycées.

Le 1^{er} régime : 1804-1814

En 1806, Napoléon crée l'Université impériale qui regroupe tous les établissements scolaires.

Les universités sont rétablies mais uniquement celles à des fins pratiques (médecine, droits...).

Les facultés de sciences ou de lettres sont rattachées aux plus prestigieux lycées comme classes supérieures. Il développe les écoles spéciales afin d'obtenir des ingénieurs et cadres spécialisés dont le régime avait besoin.

Il créa les 29 académies (Attention : métropole +Bruxelles+lièges) dont l'aspect géographique reposait sur les cours d'appel.

Ainsi en 1811 la structure éducative est la suivante :

Les lycées d'état s'ouvrent aux enfants dès 6 ans pour 2 ans de grammaire, 2 ans d'humanités, 1 an de rhétorique, 1 an de math spé.

Les collèges communaux ou écoles secondaires essayent de ressembler aux lycées avec moins de prestige.

Les institutions privées donnent les quatre premières années du lycée.

Les pensionnats, eux ne délivrent que les deux premières années d'enseignement.

Les enseignants des collèges et lycées ont tous le bac au minimum. L'agrégation est toujours en vigueur. Les filles ne sont pas admises dans ce système éducatif. La France comptait alors 36 lycées et 337 collèges pour 44 000 élèves contre 1000 instituts et pensionnats pour 27 000 élèves.

La restauration : 1814-1848

Charles X décida que l'instruction publique ne ferait plus partie du ministère des affaires ecclésiastiques.

Ainsi en 1828, le premier ministère de l'Éducation naissait avec comme ministre d'état : Vatinesnil. Il ne resta que quelques mois et fut le premier d'une longue série de ministres dont la durée moyenne d'exercice est à peine plus d'un an (ce ministère détient le record).

François GUIZOT fut à l'initiative de la réorganisation de l'école primaire et de la création d'un véritable service public : les communes de plus de 500 habitants furent obligées d'entretenir une école primaire de garçons et de payer le maître. La création d'un certificat de capacité assura un recrutement de qualité avec également la création de l'École Normale. La réalité cependant était d'une autre nature, les instituteurs mal payés occupaient bien souvent un autre métier. L'enseignement payant fermait la porte à beaucoup d'enfants. En 1848, près de 3 000 000 enfants sont scolarisés dans le primaire.

La II^e république. 1848-1852

Loi Falloux : Le comte de Falloux ministre de l'instruction publique déposa le célèbre texte de loi qui porte son nom. Cette loi place l'Université sous contrôle du clergé et autorise l'ouverture d'établissements privés en dehors du contrôle de cette institution. Cette loi permit l'essor de l'enseignement catholique en parallèle de l'enseignement public en spécifiant que tous les établissements dits libres pouvaient recevoir des communes, des départements ou de l'État des aides financières ou matérielles.

Naissance du terme « école libre » en opposition à l'école publique.

Les instituteurs sont choisis par la commune sur une liste d'aptitude dressée par le conseil académique. Ils sont logés et rémunérés par la commune (600F par an). Toutes les communes doivent entretenir une école (école de filles si plus de 800 habitants). L'école est payante, mais gratuite à l'aide de bourse pour ceux qui ne peuvent pas la payer.

Enfin, il est fait distinction entre les collèges (communaux ou départementaux) et les lycées d'État bien que celui-ci peut participer au financement des collèges.

Le second Empire 1852-1870

Duruy est nommé en 1863, ancien de l'ENS, il fut successivement agrégé, inspecteur d'Académie, maître de conférence à l'EN, inspecteur général tout en étant professeur à polytechnique. Il redonna aux universités leur lettre de noblesse, essaya de démocratiser l'école :

Il créa le secondaire spécial pour les filles, ainsi que l'agrégation spéciale pour les professeurs de l'enseignement spécial. En effet, il créa en 1865, afin de favoriser les classes moyennes, une nouvelle filière secondaire spéciale (dite moderne). Plus courte (4 ans), elle ne délivre pas le baccalauréat et n'enseigne pas le latin et le grec. En 1876, le tiers des effectifs des lycées/collèges sont dans cette voie, mais elle souffre d'un manque de prestige et est fortement dénigrée par les usagers des sections classiques.

La III^e république. Du 4 septembre 1870 jusqu'en 1940.

Ferry institua l'école primaire LAIQUE, gratuite et obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans qui délivre un certificat d'études.

L'enseignement primaire supérieur est gratuit aussi et délivre un brevet d'études élémentaire supérieur.

Il interdit à près de 500 congrégations non reconnues d'enseigner ! Il remit entre les mains des laïcs le conseil supérieur dont les membres furent nommés parmi les universitaires.

Il obligea les communes et les départements avec l'aide de l'état à créer des collèges pour filles qui jusque-là étaient réservés de fait aux institutions religieuses.

Il obligea l'ouverture d'une École Normale pour homme et femme dans chaque département ce qui n'était pas encore le cas.

Ainsi, cette réforme fut (pour une fois) suivie d'un réel effort financier avec un budget multiplié par six entre 1880 et 1914 !

L'enseignement secondaire est constitué par les collèges communaux pour les petites villes et les lycées d'État pour les villes possédant une cour de justice, mais reste payant jusqu'en 1933. Seuls ces deux types d'établissement ouvraient la porte aux études supérieures.

En 1880, seuls les garçons sont acceptés. La filière dite classique (1/3 de l'horaire est constitué de langues mortes), est surtout choisie par la bourgeoisie et l'aristocratie et délivre le Baccalauréat (7 000 bacheliers par an) passeport pour l'enseignement supérieur vers des professions libérales, la haute administration ou le professorat. Cette section représente alors les 2/3 des élèves.

50% des effectifs sont dans le privé catholique. Les programmes sont identiques en France.

En 1930, la gratuité du système secondaire permet de faire passer les effectifs de 70 000 en fin 19^e à 134 000 en 1939. Mais le cursus reste très élitiste avec un concours d'accès en 6^e.

Remarque :

Les principales revendications des professeurs de l'époque sont identiques à celles de nos jours (salaires, difficultés du métier, niveau médiocre...) ainsi que les reproches de leur hiérarchie (manque d'investissement, de participation de présence, vision unique par la matière...).

Le régime de Vichy.

Afin de supprimer une partie de la gauche influente, le gouvernement de Pétain ferma les Écoles Normales, supprima le Brevet d'Études Primaires supérieures, envoya les normaliens et normaliennes préparer le baccalauréat dans les Lycées (Dans des sections spéciales séparées des autres lycéens). Le cycle "primaire prolongé" se limita donc à la préparation au

Brevet élémentaire dans les cours complémentaires. De plus, le gouvernement d'alors institua :

Un examen national qui donnait accès aux cours complémentaires, le Diplôme d'Études Primaires Préparatoires (D.E.P.P.) : cet examen se situait à l'issue de la 5^e année d'école primaire c'est-à-dire le CM2.

Des nouveaux programmes pour les cours complémentaires qui, jusque-là, étaient dans le prolongement de ceux de l'enseignement primaire, furent alors plus ou moins alignés sur ceux de l'enseignement moderne court : pas de latin, une seule langue vivante, mais physique et chimie dès la 6^{ième}. Contrairement aux lycées qui l'enseignaient qu'en classe de seconde. .

Ces nouveaux cours complémentaires conduisaient toujours au Brevet élémentaire en 4 années, mais à l'issue de la classe de troisième, leurs élèves pouvaient concourir pour entrer en École normale ou entrer en seconde "moderne" (M') dans des collèges modernes plus rarement en Lycée.

Le D.E.P.P. fut supprimé dès la Libération, mais la dénomination des classes (6ième, 5ième, etc. identiques à celles des classes des Lycées) ainsi que l'entrée en cours complémentaire à l'issue du CM2, l'année des 11 ans furent maintenue.

La IV^e république. 1944-1958

Les Écoles normales sont rouvertes, mais elles préparèrent désormais au Baccalauréat, le Brevet Supérieur n'ayant pas été rétabli.

En 1948, le Brevet élémentaire, délivré par l'enseignement primaire, est remplacé par le Brevet d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire (BEPC).

L'école primaire est encore la seule voie possible pour la majorité des enfants "du peuple" avec des finalités utilitaires encore renforcées par les programmes des classes de fin d'études (12/14 ans) préparant au Certificat d'Études. On assiste cependant à un affaiblissement de l'idéologie républicaine, surtout parmi les jeunes Instituteurs, souvent recrutés à la sortie du Collège ou du Lycée, sans aucune formation professionnelle (c'est à dire sans avoir suivi la filière des Écoles Normales). Signe des temps, les fameuses "leçons de morale" disparaissaient de bien des classes.

Le plan Langevin-Wallon, bien qu'il ne fût jamais mis en application, permet de développer quelques nouvelles idées :

Système éducatif en 2 degrés : le 1^{er} correspond à la scolarité obligatoire : premier cycle pour tous les enfants de 7 à 11 ans, le second cycle d'orientation pour les enfants de 11 à 15 ans, le troisième cycle de spécialisation divisé en 4 sections pour les élèves de 15 à 18 ans.

Le deuxième degré correspond à l'enseignement supérieur. Trois cycles : propédeutique, licence, spécialité.

Mise en place d'une formation des maîtres avec un corps unique pour le premier degré.

Formation en 4 ans, deux en école normale et 2 en université (soit = licence).

Formation continue tout au long de la vie.

Concrètement, outre l'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans, l'enseignement est réparti en 4 cycles :

Le cycle élémentaire 6-11 ans.

Le cycle d'observation 11-13 ans.

Le premier cycle 13-15 ans.

Le second cycle 15-18 ans.

Les cycles sont constitués de 3 voies :

Enseignement terminal : pour la grande masse des élèves, prépare aux tâches de la vie pratique jusqu'à 16 ans.

Les deux autres sont l'enseignement général et professionnel divisé chacune en deux : une courte (qui se suffit à elle-même pour fournir des cadres moyens) et l'autre longue (vers l'enseignement supérieur).

La V^e république. À partir de 1958.

L'enseignement secondaire était dispensé dans deux filières indépendantes :

- Les Lycées qui continuaient de recruter leurs élèves, souvent dès l'âge de 5/6 ans (petits lycées) dans les couches sociales favorisées. Un par département pour les garçons et un pour les filles. Dualité des classes classiques/modernes.

- Les cours complémentaires et les collèges modernes (dont certains menaient au baccalauréat des séries modernes) qui accueillait un nombre croissant d'enfants des classes populaires assez aisées (propriétaires agriculteurs, ouvriers professionnels, petits commerçants, employés...). Ces enfants étaient plus souvent "poussés" par leurs Instituteurs que par leurs familles, surtout en campagne. Une idéologie de "réussite individuelle", de "promotion sociale" se développait cependant, surtout dans les classes intermédiaires, favorisant de fulgurantes réussites du fait des besoins nouveaux de l'économie.

Pour nombre de ces parents des années 60, leurs enfants allaient avoir une chance qui leur avait été refusée : celle de poursuivre des études au-delà de l'école primaire et d'accéder à une profession plus valorisée que la leur. Or, à cette époque, de nombreuses études montraient que les jeunes issus des classes bourgeoises ("favorisées") constituaient la grande majorité des étudiants de l'enseignement supérieur et la quasi-totalité des élèves des grandes écoles. Ce qui, tout naturellement, conduisit au sentiment d'une injustice sociale que la République se devait de réparer : il fallait démocratiser l'enseignement, donner à chaque enfant, quel que soit son milieu d'origine des chances égales d'accéder à l'enseignement le plus poussé. Certains y ont plutôt vu le désir de mieux "écrémer" les couches populaires en recrutant parmi les meilleurs élèves de ces classes, les futurs cadres dont ils allaient avoir besoin.

En 1963, l'éducation est organisée avec les principes suivants :

A la sortie de l'école primaire, les élèves ont le choix entre des classes de transition pour ceux en difficultés à visée préprofessionnalisant, les classes d'enseignement moderne courte ou longue et la filière classique. Le collège d'enseignement secondaire (CES) est créé où ces quatre filières cohabitent. En parallèle, les CEG et lycées coexistent toujours, mais ont désormais un secteur de recrutement : première carte scolaire. Cette réorganisation invente également les IUT et le grade maîtrise.

En 1967, la réforme Berthoin de 1959 fixe la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.

La réforme Haby en 1975 met en place la structure actuelle :

École maternelle jusqu'à 6ans.

L'école primaire en 5 ans.

Tous les élèves entrent au collège pour une formation secondaire générale sans distinction (les fameuses classes uniques).

A la sortie du collège, les élèves peuvent choisir parmi les 4 filières du lycée afin d'obtenir le baccalauréat avec au minimum 10 de moyenne au lieu de 12 précédemment.

Les institutions :

En 1845, l'état emploie 145 000 fonctionnaires et en emploie 600 000 en 1914.

En 1890 le secondaire est constitué de 7 000 professeurs et en 1931 de 14 000 dont 2 000 femmes, principalement issues de la petite bourgeoisie, (le professorat secondaire et supérieur est presque gratuit à l'aide de bourse au mérite). En 1900 une année d'étude coûtait environ 450 F (soit la moitié du salaire annuel d'un maître).

Les établissements reposaient sur une dualité de classes sociales, Les lycées avec leur petite section jusqu'au Bac, pour les classes dirigeantes et l'école primaire pour les paysans, ouvriers, commerçants, artisans et employés. La révolution industrielle créa une classe intermédiaire de cadres et techniciens et aussi d'enseignants. L'apparition de ces classes moyennes nécessitât une formation adaptée pour les meilleurs élèves du primaire. Jusqu'en 1945, les structures étaient toujours réparties entre les lycées et les écoles primaires.

Les salles d'asiles

En 1826 création des salles d'asiles qui deviendront en 1881 les écoles maternelles. Leur objectif est d'accueillir les enfants dont les mères travaillent et aussi de permettre aux parents de chercher du travail. Simple garderie au début, elles deviennent peu à peu partie intégrante du système éducatif. Ainsi en 1905, un décret rappelle les objectifs et demande une baisse des exigences avec par la suite une disparition de la dictée en grande section et du calcul en petite section !

Les travaux scientifiques ont mis en évidence les effets bénéfiques d'une action éducative précoce. L'école maternelle propose aux enfants une vie sociale en leur permettant de vivre leur âge. Les institutrices doivent développer leurs facultés pour recevoir les enseignements de l'enseignement primaire

Aujourd'hui, l'égalisation des chances passe par l'école maternelle. Cette dernière a la lourde tâche de préparer tous les enfants à arriver à l'école primaire avec les mêmes possibilités. Elle se doit a priori de compenser les inégalités sociales.

Les écoles primaires

Après 1945 : 7 niveaux de classe : CP, CE1 et CE2, CM1 et CM2, CFE1 et CFE2 pour 8 années de scolarité obligatoire et obtenir le certificat d'études.

Le cours supérieur et classes de fin d'étude.

Le cours supérieur de l'École élémentaire a disparu dans les années 60. Près de 90 % des enfants ne connaissaient que l'école primaire comme lieu d'enseignement général, cette école ne comptait que 7 niveaux de classe : CP, CE1 et CE2, CM1 et CM2, CFE1 et CFE2 pour 8 années de scolarité obligatoire. De nombreux bons élèves étaient donc forcés de redoubler une

classe.

Les écoles primaires supérieures (EPS)

En 1833, la loi Guizot donne naissance aux écoles primaires supérieures dans toutes les communes de plus de 6 000 habitants. Ces écoles délivrent le Brevet supérieur, obtenu après 3 années d'études supplémentaires. Les diplômés pouvaient alors accéder aux carrières "moyennes" des administrations. Les meilleurs élèves pouvaient se présenter aux Écoles Normales primaires supérieures et accéder ainsi aux postes de professeurs dans les Écoles primaires supérieures ou concourir au "Certificat d'Aptitude à l'Inspection primaire et à la Direction des Écoles Normales". Les objectifs de cette filière se situaient dans le prolongement de ceux de l'école primaire élémentaire : enseignement d'abord utilitaire et idéologiquement marqué par les idées républicaines. Ce cursus permit à de nombreux enfants de paysans principalement d'accéder à une « situation » plus enviable que leurs parents. Les écoles primaires supérieures disparurent au profit des cours complémentaires en 1941.

Les cours complémentaires

Les expositions universelles de Londres en 1862 et de Paris en 1867 mettent en relief le retard économique de la France. La nécessité de se doter d'une main-d'œuvre qualifiée pousse le Ministère du commerce et de l'Industrie à développer l'enseignement professionnel. Un premier pas est franchi en 1880 avec la loi sur l'enseignement primaire complémentaire qui permet aux écoles primaires de créer un cours complémentaire. Plusieurs instituteurs sont nommés pour assurer les cours pratiques et théoriques à des élèves détenteurs du certificat d'études afin de leur faire obtenir le brevet élémentaire. Ce brevet leur permettait pour les meilleurs de passer le concours des écoles normales, les autres pouvaient espérer obtenir les postes de bases des administrations ou des entreprises. L'entrée en cours complémentaire se faisait sur examen local à l'issue de la 6e année d'école primaire (Cours supérieur), c'est-à-dire lorsque les enfants atteignaient leur 12e année jusqu'en 1941. Le régime de Vichy modifia considérablement en fermant les écoles primaires supérieures.

Les collèges CEG et CES

Dans les années 60, la prolongation de la durée de scolarité obligatoire conduisit à la redénomination des Cours Complémentaires en (CEG) Collèges d'Enseignement général et à leur édification dans tous les chefs-lieux de canton afin de préparer une massification de l'enseignement nécessaire au pays en parallèle des lycées. En 1963, la réforme Fouchet crée en plus le CES (collège d'enseignement secondaire) qui réunit toutes les sections dans un même lieu, les lycées sont autorisés à ouvrir une filière moderne, les CEG une filière classique et tous une filière de transition. Ils seront unifiés avec la réforme Haby qui supprime les filières.

Les lycées

Classes élémentaires supprimées en 1945 pour les collèges et les lycées. En 1975, la réforme Haby supprime les classes équivalentes aux collèges.

Les universités

Universitas signifie association. Créée au moyen-âge d'une scission de l'école épiscopale de Paris. Pour ouvrir une université médiévale, il faut avoir suivi pendant 5 à 7 ans l'enseignement d'un maître confirmé puis obtenir la licence d'enseigner par le représentant de l'évêque (le chancelier).

Ces premières universités sont des corporations de maîtres et d'étudiants masculins uniquement. Les étudiants choisissent librement leur maître et sont hébergés compte tenu de l'affluence d'élèves venant de toute l'Europe, dans des collèges (foyer d'étudiant pour la plupart situé dans le quartier latin) équipés de bibliothèques. Finalement, les maîtres se déplacent dans ces lieux comme pour la Sorbonne fondée en 1257.

L'École Normale :

C'est au cours de la Révolution française que l'usage du terme « instituteur » se généralise : il est celui qui institue la république, la nation et qui diffuse les idéaux.

Cette école créée en 1833 (existait depuis 1810 à Strasbourg) financée par les départements forme, en 3 ans par internat, les futurs maîtres des écoles. Réservée aux garçons, au début, elle s'ouvre aux filles en 1879. Elle est montrée par les pouvoirs publics comme un exemple de réussite et d'exemplarité républicaine.

Cette école reconduit le principe du brevet de capacité à deux degrés (élémentaire et supérieur). Leur contenu a une vocation pratique nettement affirmée. Le maître doit dominer les disciplines qu'il enseigne. Ainsi lecture, écriture, arithmétique et géométrie.

L'instituteur est bien souvent le secrétaire de mairie, il doit donc savoir rédiger actes d'état civil et procès-verbaux avant d'être tout de même initié aux diverses méthodes de l'enseignement, ce qui est nouveau dans la formation des maîtres.

Ils sont encadrés par l'Inspection Primaire et l'Inspection Académique,

Leur formation leur assure un minimum d'outils intellectuels que ne possédaient pas toujours leurs prédécesseurs (il suffisait alors de savoir lire écrire et compter). Cependant, l'accès aux connaissances est encore limité

À partir des lois Ferry, les instituteurs (les « hussards noirs » tels que décrits par Charles Péguy) jouent un rôle central dans la mise en place de l'école primaire, laïque et obligatoire. L'instituteur est chargé d'une véritable éducation du peuple, conforme à l'ordre républicain. Les écoles normales transmettent alors aux élèves les vertus nécessaires à leur mission. Les instituteurs constituent, alors, un groupe homogène : même formation pour tous, des origines sociales assez semblables, un positionnement politique et syndical plutôt homogène. L'école normale atteint son apogée par sa qualité et sa réputation.

L'école normale recrute en 1887 avec un niveau minimum du brevet élémentaire, en 1940 ce niveau minimum passe au baccalauréat.

Elle est constituée, en 1914, par département avec 60 élèves (30 garçons et 30 filles). Ce nombre, trop restreint, ne permet pas de faire face à la suppression des congréganistes, en conséquence, l'état crée une petite porte de recrutement par le remplacement afin de fournir la quantité de maître nécessaire au fonctionnement de son institution.

Fin 19^e siècle, le vivier de recrutement est constitué principalement par des enfants de paysans (50%) issus des régions déshéritées, de manœuvres ou de petits fonctionnaires.

Le concours reste très difficile, parfois les places ne sont pas toutes attribuées, mais l'école normale est gratuite (même si le trousseau d'entrée peut coûter cher) et reste aux yeux de ces classes sociales, un formidable ascenseur social.

Ce métier est prestigieux pour eux, car il permet d'avoir un salaire fixe, des congés payés (inexistant avant 1936 pour ces milieux populaires), une place importante dans les villages.

(Un maître gagnait 800 F/an en début de carrière alors qu'un ouvrier agricole touchait 400 F/an). Toutefois, ce salaire reste très faible par rapport au secteur privé et les classes un peu plus aisées préfèrent choisir pour leur enfant une autre orientation mieux rémunérée.

La Première Guerre mondiale entraîne une féminisation du métier (65% de femmes). En 1920 le niveau social de recrutement augmente, mais le niveau et la qualité de vie de ces instituteurs restent trop modestes pour attirer des classes sociales plus aisées. Les instituteurs sont donc perçus comme un exemple de réussite pour les milieux modestes avec à leurs yeux l'accès à de nombreux privilèges et un travail qu'il leur semble moins fatigant alors que les classes plus aisées ne les perçoivent que comme des subalternes dont l'érudition et les conceptions politiques sont contraires à la stabilité des classes.

En 1948, les Écoles normales recrutèrent leurs élèves sur la base du B.E.P.C. Or avant, les enfants entraient en 1^{re} année de C.C. lors de leur 12^e année et ils passaient le Brevet élémentaire et le concours d'entrée à l'École normale à 16 ans. La modification du régime de Vichy sur l'enseignement dans les C.C. amena les élèves à passer le Brevet à 15 ans, mais l'âge d'entrée en École Normale restait fixé à 16 ans ! En conséquence, seuls les adolescents ayant redoublé une classe avant leur sortie de 3^{ème} étaient en âge de passer ce concours d'entrée à l'âge normal. Les autres, ceux qui n'avaient jamais redoublé, avaient la solution d'entrer en seconde de Collège ou de Lycée, de passer le concours d'entrée à l'issue de la classe de seconde... pour refaire une seconde l'année suivante à l'école normale - et, beaucoup plus rarement, d'obtenir une dispense d'âge pour présenter le concours à 15 ans.

Les recrutements massifs d'enseignants dans les années 50-60 contribuent à dévaloriser le métier, notamment avec l'arrivée de non-normaliens. Les écoles normales remplissent moins bien leur rôle d'ascenseur social, on observe alors un recrutement de jeunes issus des classes supérieures, soit en situation d'échec scolaire, soit détenteurs de diplômes universitaires dévalués.

En 1989, le ministère de l'Éducation nationale met fin à l'existence des écoles normales et crée une institution unique de formation des enseignants : les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). En même temps est créé dans le primaire un nouveau corps d'enseignants : les professeurs des écoles.

Autre solution : une classe spéciale après la 3^e pour préparer le concours de l'EN ou d'autres concours administratifs.

L'École Normale Primaire Supérieure

Disparu en 1941 avec le régime de Vichy,

L'École Normale Supérieure :

Par décret de la convention et sous l'impulsion de Lakanal « Il sera établi à Paris une École normale, où seront appelés, de toutes les parties de la République, des citoyens déjà instruits dans les sciences utiles, pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres, l'art d'enseigner »

Créée en 1794, elle n'existe vraiment qu'en 1808 avec un statut quasi militaire, elle amène les élèves à présenter le concours de l'agrégation (environ 100 places/an au début de son existence) ainsi qu'à créer une élite professionnelle pour la recherche, les grands corps d'état

ou encore les grandes entreprises privées. Aujourd'hui la répartition des élèves se fait en 1/3 recherche, 1/3 éducation, 1/3 privée.

De nouvelles Écoles normales supérieures sont créées dans la lignée des réformes de Jules Ferry et de la loi Camille Sée (qui permet aux filles l'accès à l'enseignement secondaire public). En 1881, La première ENS de jeunes filles nées en même temps que l'agrégation féminine. En 1912 est fondée l'École normale de l'Enseignement technique qui deviendra en 1932, l'École normale supérieure de l'Enseignement technique, ENSET puis ENS Cachan. En 1985, suite aux lois sur la décentralisation, les ENS sont réorganisées selon un statut commun et fusionnent pour laisser exister maintenant quatre écoles faisant partie du groupe des Écoles normales supérieures sur le territoire français.

Les IUFM :

Les IUFM ont remplacé complètement en 1991, les écoles normales d'instituteurs et les centres pédagogiques régionaux (CPR) sous l'impulsion de Philippe Meirieu. L'objectif était d'unifier les enseignants du primaire et du secondaire. Même si maintenant, professeurs des écoles et certifiés touchent le même salaire, les corps restent bien séparés.

Les IUFM sont l'objet de nombreuses critiques récurrentes : on leur reproche d'être trop « théoriques » ainsi que de vouloir imposer une pédagogie officielle égalitariste qui aurait pour résultat le nivellement par le bas. Le niveau de recrutement est faible ainsi que celui de leurs formateurs pour remédier à ce problème, les IUFM devraient être intégrés à l'Université vers 2007.

PEGC et Certificat d'Aptitude Professeur d'Enseignement Général de Collège

En 1981, la nécessité de recruter des personnels qualifiés met fin au recrutement des Professeurs d'enseignement général des collèges qui représentent alors près de 58% des professeurs des collèges. Leur recrutement avait commencé en 1969, c'était des instituteurs, par définition polyvalents, qui se spécialisaient dans quelques disciplines pour enseigner aux collégiens aux côtés des professeurs monovalents, titulaires des concours de l'enseignement secondaire (Capes et agrégation).

CAPES et certifié

Le Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) est créé en 1950 pour autoriser les professeurs des collèges et lycées généraux et techniques, publics et privés à enseigner. Les titulaires du CAPES sont appelés professeurs certifiés. Il succède en fait au CAEC.

CAPLP et PLP2

Les professeurs des lycées professionnels passent le Concours d'accès au professorat de lycée professionnel (CAPLP) qui a la particularité, pour les disciplines générales, d'associer 2 spécialités distinctes pour le CAPES (ex : Lettres-Anglais, Maths-Sciences, Lettres-Histoire-Géo).

CAPEPS

Les professeurs d'éducation physique et sportive passent le Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS). Ils peuvent enseigner dans tous les types d'établissement du 2nd degré (Collège, lycée, LP...)

CAPET

Pour les disciplines de l'enseignement technique, c'est le Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET)

En termes de rémunération, ces concours sont strictement équivalents. Depuis 1992, les salaires des Professeurs des écoles et de ces corps de Certifiés, Prof d'EPS et CPE sont alignés.

AGREGATION

Ce titre, contrairement à celui du CAPES est très ancien. L'agrégation fut instaurée sous Louis XV. La première femme agrégée le fut au cours de la guerre 1914, par manque d'hommes. Les agrégés, censés enseigner - à l'origine - à un niveau élevé et donc demandant de lourdes préparations, donnent 15 heures de cours hebdomadaires devant les élèves. Les certifiés 18. En 1930, les professeurs des lycées sont pour leurs 2/3 agrégés, le reste est au minimum licencié.

La faculté permettait de présenter l'agrégation, mais un taux de réussite plus faible a favorisé l'émergence d'un élitisme de L'ENS : place réservée, accès au poste de facultés...